



Réseau

Sortir du
nucléaire

Fédération de 800 associations
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.fr

Festival du film court "Sortir du nucléaire"



Règlement du concours

Article 1/ Contextes et objectifs

Le Festival est organisé par le Réseau "Sortir du nucléaire" à l'occasion de son 10e anniversaire. L'objectif est de susciter la création de nouveaux supports d'information autour de la problématique nucléaire et des alternatives énergétiques, via des œuvres cinématographiques, et de toucher un nouveau public.

Article 2/ Dates et lieux

- **Date limite de réception des films:** jusqu'au jeudi 31 janvier 2008, le cachet de la poste faisant foi.
- **Sélection des quinze films par le jury :** février 2008
- **Résultat du concours :** mars 2008
- **Projection des quinze films sélectionnés :** le samedi 26 avril 2008 à Paris

Article 3/ Organisation et parrainages

- **Coordination nationale et renseignements :** Jocelyn Peyret – Tel. 04 79 36 13 19
Mail : jocelyn.peyret@sortirdunucleaire.fr
- **Les films seront sélectionnés par un jury (voir article 7) qui comprendra notamment un Président du jury et les parrains du festival.**



Réseau

Sortir du
nucléaire

Fédération de 800 associations
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.fr

- Jury du Festival :

Représentants des arts cinématographiques :

- **Ghislain Léon, parrain du Festival** (réalisateur du film « Et pour quelques mégawatts de plus... »)
- **Laurent Tabet, parrain du Festival** (réalisateur du film « Ultimatom »)
- **Pat Marcel** (initiateur de l'émission « Les films faits à la maison » sur Canal +, programmateur du Festival Cinémabrut de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes)

Représentants du spectacle vivant :

- **Ariane Mnouchkine** (metteur en scène, directrice du Théâtre du Soleil à Vincennes)
- le groupe **High Tone**, représenté par le musicien Fabrice Oreste
- **Grégoire Simon**, musicien du groupe Les Têtes Raides
- **Papet-J**, membre fondateur et chanteur du groupe Massilia Sound System

Représentants du monde scientifique :

- **Antoine Bonduelle** (expert consultant auprès du Groupe Intergouvernemental pour l'Etude du Climat de l'ONU. Le GIEC a reçu le prix Nobel de la Paix 2007.)
- **Jacques Testart** (biologiste, critique de sciences, directeur de recherche à l'INSERM)
- **Perline** (auteur et journaliste scientifique spécialiste du nucléaire, docteur ès sciences-technologie-société)

Représentants du mouvement anti-nucléaire et du Réseau « Sortir du nucléaire » :

- **Antoine Calandra** (ancien administrateur du Réseau "Sortir du nucléaire", membre de l'association Médiane)
- **Bernard Blanc** (administrateur suppléant du Réseau "Sortir du nucléaire", membre de Cobionat)
- **Daniel Roussée** (administrateur du Réseau "Sortir du nucléaire", membre des Amis de la Terre Midi-Pyrénées)
- **Hervé Grimal** (ancien administrateur du Réseau "Sortir du nucléaire", membre du Collectif Rhodanien – Déchets nucléaires)
- **Jean-Luc Thierry** (ancien administrateur du Réseau "Sortir du nucléaire")
- **Johnny Da Silva** (administrateur du Réseau "Sortir du nucléaire", membre de Sortir du nucléaire Paris)
- **Rémi Verdet** (administrateur suppléant du Réseau "Sortir du nucléaire", membre de Stop Transports – Halte au nucléaire)
- **Véronique Marchandier** (administratrice du Réseau "Sortir du nucléaire", membre de Sortir du nucléaire Pays de Rennes)

Article 4/ Communication autour de l'événement

- Publication des 15 films sélectionnés sur le site internet du Réseau "Sortir du nucléaire"
- Communication nationale auprès des 800 associations et des 16 000 membres individuels du Réseau "Sortir du nucléaire" mais aussi auprès du grand public avec des communiqués de presse, TV, radios.
- Publication, édition et diffusion d'un DVD à fort tirage « *Spécial Festival - 10 ans du Réseau Sortir du nucléaire* ». Le DVD sera envoyé gratuitement aux médias et sera vendu par le Réseau "Sortir du nucléaire" au public à un prix très abordable pour permettre une très large diffusion.
- projection publique événementielle à Paris le 26 avril 2008

Article 5/ Conditions de participation

Thème à aborder parmi ceux-ci : le film devra porter sur la problématique du nucléaire et/ou la sortie du nucléaire avec les alternatives énergétiques (économies d'énergie, énergies renouvelables...)

- **Années de réalisation :** pas de restriction
- **Catégories en concours :** une seule catégorie pour laquelle peuvent concourir des films de fiction, des films documentaire, des docu-fiction, des films musicaux, des films de reportage, des films d'animation, etc.
- **Formats :** durée maximale de 10 mn. Le nom du film et le nom du réalisateur devront clairement être indiqués au début du film (générique) ou/et au générique de fin.
- **Supports de sélection :** DVD (compression MPEG2 haute qualité)



Réseau

Sortir du
nucléaire

Fédération de 800 associations
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.fr

- **Supports de projection** : DVD (compression MPEG2 haute qualité)

Les films en langue étrangère doivent être sous-titrés, doublés en français ou prévoir une voix de traduction rajoutée sur les paroles originales.

Article 6/ Critères d'inscription

L'inscription des films est entièrement gratuite.

Un seul film par réalisateur sera accepté en compétition. Il ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une édition.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 31 janvier 2008 (cachet de La Poste faisant foi)

Pour participer à la présélection, les candidats doivent obligatoirement fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- Le film sur le support de sélection (DVD – compression MPEG2 haute qualité)
- Le synopsis du film (5 à 10 lignes)
- La filmographie du réalisateur,
- Une photo extraite du film qui sera utilisable pour la promotion du festival si le film est sélectionné.

La participation au concours du film court est ouverte à toute personne physique, quels que soient son âge et son pays d'origine, à l'exclusion du personnel et des membres du Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire", des membres du pré-jury, du jury de sélection, de leurs proches et des membres de leur famille. Concernant les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule participation, par foyer (même nom, même adresse, même e-mail). Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du candidat.

Article 7/ Pré-sélection, sélection, compétition, jurys

Présélection :

Les œuvres présentées seront visionnées par un comité de présélection qui jugera et décidera des 50 films au maximum qui seront présentés au jury de palmarès.

Sélection :

Le **jury de palmarès** des films est composé de **6 membres volontaires du Réseau "Sortir du nucléaire", des parrains, du président du jury et des membres du Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire"**. Il est chargé de sélectionner les films et d'informer les réalisateurs concernés.

Il est chargé de décerner les prix.

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Il décide des films de la sélection qui seront présentés en concours. Tout film qui ne respecterait pas le cadre défini dans ce règlement ne pourra pas être sélectionné pour participer au Festival.

L'organisation prévoit la projection de 15 films en sélection.

La présence des réalisateurs dont le film aura été sélectionné est souhaitée lors de la projection du 26 avril 2008 à Paris. Le Réseau prendra en charge les frais de déplacement, l'hébergement pour une nuitée et la restauration.

Un **prix du public** sera décerné lors de la projection des 15 films retenus par le jury du palmarès. Cette projection se tiendra à Paris le 26 avril 2008. L'entrée sera libre de droit.

Le vote pour le prix du public sera exprimé sous forme de bulletin individuel dans une urne déposée après projection. Le dépouillement sera effectué le soir même sous contrôle d'un huissier de justice.

Article 8/ Palmarès

Le jury de palmarès décernera au réalisateur les prix suivants :

- **Un premier prix doté d'une somme de 2 000 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.**



Réseau

Sortir du
nucléaire

Fédération de 800 associations
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.fr

- Un deuxième prix doté d'une somme de 1 500 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
 - Un troisième prix doté d'une somme de 1 000 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
 - Un quatrième prix doté d'une somme de 500 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
 - Un cinquième prix doté d'une somme de 500 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
 - Du sixième au dixième, un prix de 200 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
 - Du dixième au quinzième prix, un prix de 100 € + 10 exemplaires du DVD du Festival.
- Prix du public : le public présent lors de la projection à Paris décernera **un prix doté d'une somme de 1 000 €**

Les prix décernés seront remis aux réalisateurs ou à leur mandataire dûment et préalablement désigné par lui lors de la projection le 26 avril 2008 à Paris.

Article 9/ Droits

La direction du festival demande aux (auto)producteurs, (auto)réalisateurs, scénaristes et musiciens de **disposer de toutes les autorisations des ayants-droits et des sociétés de droits d'auteur** (répertoires SACEM, SACD, SCAM, SRDM, Gens de Lettres, etc.) vis-à-vis des œuvres utilisées pour leur film. Ils doivent s'engager à respecter les droits de propriété intellectuelle, droits voisins et droits à l'image et tous les droits non encore connus à ce jour. Cette clause doit être scrupuleusement respectée en vue de l'exploitation des films dans le cadre du festival et de la commercialisation du DVD.

Les éventuels frais de dépôt pour la protection des projets jusqu'aux œuvres réalisées sont également à la charge des créateurs des films. Il en est de même pour les frais d'admission individuelle aux différentes sociétés de droits d'auteur.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" se chargera des déclarations auprès de la SDRM quant à la duplication du DVD compilation.

Les producteurs, auteurs et ayants droit des films inscrits autorisent les organisateurs du festival à utiliser tous les documents nécessaires à la promotion de l'œuvre auprès des médias (photos, textes, extraits de films de 3 minutes maxi, etc.).

La diffusion et l'exploitation de l'œuvre par les organisateurs du festival auront lieu dans les conditions suivantes :

- 1) L'autorisation de diffusion et d'exploitation est consentie par son auteur et producteur ou ayant droit à titre gratuit et pour tous pays.
Ces droits comprennent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation et d'adaptation, de quelque manière, sous quelque forme, par quelque procédé que ce soit, présent ou à venir.
Les auteur, producteur ou ayant droit renoncent à réclamer des droits, rémunération ou dédommagement particuliers quant à cette utilisation.
- 2) Un contrat fixant les conditions d'édition et de diffusion sera établi entre le Réseau "Sortir du nucléaire" et les réalisateurs et producteurs des 15 films sélectionnés.

Ce contrat prévoira notamment :

- la projection des 15 films primés lors de la projection de clôture et de remise des prix qui se déroulera à Paris le 26 avril 2008,
- le visionnage des 15 films primés sur le site internet (www.sortirdunucleaire.fr),
- l'édition (ainsi que toute ré-édition) et la diffusion du DVD « les 10 ans du Réseau » qui compilera les 15 films primés,
- les projections du-dit DVD organisées par les organisations membres du Réseau "Sortir du nucléaire" .

Le Réseau "Sortir du nucléaire" s'engage à demander une autorisation préalable au réalisateur et au producteur en cas de toute autre utilisation.

La copie du film envoyée pour la participation au concours restera la propriété des organisateurs du festival à l'issue dudit concours, que le film ait été sélectionné ou non.

La sélection au Festival du film court "Sortir du nucléaire" n'exclut pas la participation à d'autres concours et manifestations.

L'exploitation des films par le Réseau "Sortir du nucléaire" dans le cadre défini ci-dessus n'empêche aucunement le producteur, l'auteur ou les ayants-droits d'exploiter leur œuvre de quelque manière que ce soit et de la diffuser par l'entremise d'autres distributeurs. Le Réseau "Sortir du nucléaire" ne s'arrogeant ni l'exploitation ni la diffusion des films présentés au concours.

Article 10/ Expédition des films

Les œuvres sur DVD (compression MPEG2 haute qualité) sont à envoyer en recommandé avec accusé de réception à :

Festival du film court "Sortir du nucléaire"
MDA – 67 rue St François de Sales
Boîte M6
73000 Chambéry

Tous les frais (de transport, d'assurance et de douane éventuelle) sont à la charge de l'expéditeur.

Les candidats renoncent à tout recours contre les organisateurs pour les sinistres ou pertes liés à l'expédition.

Article 11/ Interprétation du règlement et litiges

Toute difficulté quant à l'application du présent règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter ou d'annuler le concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure et ce sans recours des participants.

En cas de litige concernant l'exécution du présent règlement, les parties devront préalablement à toute action contentieuse tenter de trouver un accord amiable par le recours à un tiers arbitre qu'ils désigneront d'un commun accord.

En cas d'échec de la négociation amiable ou d'absence d'accord sur le choix de l'arbitre et, au plus tôt, dans un délai de trois mois faisant suite à une mise en demeure envoyée par l'une des parties, celles-ci pourront saisir la juridiction.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et à l'exécution du présent règlement relève de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Article 12/ Acceptation du règlement

L'inscription au **Festival "Sortir du nucléaire"** implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Merci beaucoup pour votre participation.

N'hésitez pas à demander toute information à :

Jocelyn Peyret par téléphone au 04 79 36 13 19 ou par mail à : jocelyn.peyret@sortirdunucleaire.fr



Réseau

Sortir du
nucléaire

Fédération de 800 associations
9, rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.fr

Festival du film court "Sortir du nucléaire"



Fiche d'inscription

Date limite de dépôt du dossier d'inscription :

le lundi 31 janvier 2008 (cachet de la Poste faisant foi)

A envoyer à :

Festival du film court - Réseau "Sortir du nucléaire"
MDA - 67 rue St François de Salle
Boite M6
73000 Chambéry

Votre film

- Titre original :

- Année d'achèvement :

- Pays de production :

- Durée totale :

- Langue originale :

Rappel : pour les films en langue étrangère, le film doit être sous-titré, doublé en français ou avec un texte de traduction dit en français sur le texte original

Genre : Fiction Documentaire Reportage Animation Musical autre (précisez) :

Support de projection : DVD (compression MPEG2 haute qualité)

Résumé succinct du film court (Pitch de 2 à 3 lignes maximum) :

Le film a-t-il été présenté dans d'autres festivals ? oui non
Si oui, lesquels ? :

Les coordonnées du responsable du projet

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
Tél. personnel :
Mobile personnel :
Courriel :
Sociétaire SACD : OUI NON ou SGL : OUI NON Autres :

Pour ce film, vous êtes :
 auteur scénariste dialoguiste réalisateur compositeur auto-producteur

1- Producteur (éventuel, principal ou complémentaire) :

- Société de production :
- Nom, prénom et qualité du contact pour le film :
- Adresse :
- Tél. :
- Mobile :
- Fax :
- E-mail :

2- Coproducteur(s) (éventuels) :

- Société de production :
- Nom, prénom et qualité du contact pour le film :
- Adresse :
- Tél. :
- Mobile :
- Fax :
- E-mail :

Je soussigné(e) :

En qualité de auteur scénariste dialoguiste réalisateur compositeur auto-producteur
reconnais avoir pris connaissance du règlement, paraphé chaque page et en avoir accepté toutes les conditions.

mention « lu et approuvé »

Date et signature
Le